



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reductions d'impot

Question écrite n° 43975

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que les cotisations et les dons au profit des partis politiques sont déductibles des impôts. Il souhaiterait qu'il lui indique si les versements des élus à leur parti politique bénéficient également de cette déductibilité. Si oui, il souhaiterait qu'il lui précise s'il y a en l'espèce une procédure spéciale à respecter telle que, par exemple, l'obligation soit de verser directement au parti, soit de passer par son association de financement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43975

**Rubrique :** Impot sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 1996, page 5477